

N° 4718²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI

**portant approbation du Onzième Protocole, signé à Bruxelles,
le 22 septembre 1998, à la Convention portant unification des
droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages
en métaux précieux entre le Royaume de Belgique, le Grand-
Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, signée à
La Haye, le 18 février 1950**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(27.3.2001)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 20 mars 2001 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation du Onzième Protocole, signé à Bruxelles,
le 22 septembre 1998, à la Convention portant unification des
droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages
en métaux précieux entre le Royaume de Belgique, le Grand-
Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, signée à
La Haye, le 18 février 1950**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 mars 2001 et dispensé du second vote
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 3 octobre 2000;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 27 mars 2001.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

